



Par télécopieur et par courrier : 418 644-2656

Québec, le 7 février 2007

241 DQ60

Monsieur Pierre Baril Ministère des Affaires municipales et des Régions 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 3<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 4J3 Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes **Lévis**6211-04-004

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

C81. Pour quelle(s) raison(s) le ministère des Affaires municipales et des Régions a-t-il proposé au législateur la suppression de l'art. 555.7.1 du Code municipal, fondement du règlement 523 de Beaumont? Cette suppression a été adoptée en juin 2005 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La commission d'examen conjoint compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau Coordonnatrice du secrétariat de la commission